

TRJC Règlement - 2024

1) DATE ET LIEU

Le Trophée de Régional des Jeunes Cyclistes se déroulera à Limoges Métropole (87) par le UC Condat du 18 au 19 mai 2024.

2) PARTICIPATION

Le Trophée Régional des Jeunes Cyclistes est ouvert aux équipes de clubs. Elles peuvent être complètes ou incomplètes. Dans ces conditions les équipes mixtes ne sont pas acceptées.

2. 1 COMPOSITION DES EQUIPES

Il n'y a pas de minimum ni de maximum pour la participation. Cependant pour rentrer dans le classement final chaque équipe devra être composée de minimum 6 participants licenciés dans un club affilié à la FFC, suivant la répartition suivante (point 2.2).

2.2 REPARTITION PAR CATEGORIE

Il est conseillé d'avoir une équipe composée de

- 2 pupilles
- 2 Benjamins
- 2 minimes.

Cependant tous les coureurs peuvent participer à l'ensemble des épreuves.

Voir article sur les classements.

2.3 SURCLASSEMENT

Le surclassement n'est pas autorisé.











2.4 Maillot

Le maillot porté sera celui du club du concurrent sur toute la compétition.

2.5 Participation féminines

La participation des féminines est fortement encouragée. Pour cela un bonus de point par équipe est appliqué à la participation des féminines.

	Une féminine dans deux catégories	Une féminine dans une catégorie
350 points	250 points	150 points.

2.6 Jeune arbitre

La participation d'un jeune Arbitre des Ecoles de Vélo (à partir de 14 ans jusqu'à 18 ans) donne 300 points à l'équipe. Il est possible d'avoir plusieurs jeunes arbitres par équipe mais cela ne donnera pas de points supplémentaires.

Il participera au contrôle de l'épreuve et une formation lui sera assurée. Il sera pris en charge (hébergement et restauration) par son club.

Durant l'épreuve il sera sous la responsabilité d'un arbitre désigné par le comité Régional ou d'un membre de la commission.

La participation au TRJC est obligatoire pour aller au TFJC.

Il devra se présenter avec son livret de Jeune Arbitre signé par son tuteur.

3. ENCADREMENT

Accompagnateurs:

L'équipe sera encadrée par 2 ou 3 accompagnateurs maximum, si l'équipe est composée de féminines, l'un des accompagnateurs au moins sera une femme. Des accompagnateurs, 1 au minimum seront titulaires d'au moins un animateur fédéral (respect impératif de cette obligation). Chaque accompagnateur doit être licencié à la FFC.







4) LES EPREUVES

La totalité des coureurs de chaque équipe participera à l'ensemble des épreuves.

Une épreuve Vitesse / Sprint

- Une vitesse individuelle sur 60 m servant de qualification pour la constitution des séries de sprints.
- Un sprint de 250 m par série de 4 à 8 concurrents.

Une épreuve de cyclo-cross (en fonction du nombre d'engagés nous pouvons faire des séries qualificatives).

Une épreuve combinée mécanique et habileté individuelle (méca-jeux).

Une épreuve sur route.

5) CLASSEMENT ET RECOMPENSES

5.1 Classement général par équipes :

Le classement général final sera établi en prenant pour chaque club et pour les épreuves individuelles (sprint, cyclo-cross, route) :

- Les 2 meilleurs résultats des pupilles (filles ou garçons)
- Les 2 meilleurs résultats des benjamins (filles ou garçons)
- Les 2 meilleurs résultats des minimes (filles ou garçons)

A la suite de cela un joker sera alors attribué.

L'addition totale des points par club de l'épreuve sera donc l'addition des 5 meilleurs résultats. Le moins bon servant de joker.

Exemple 1

Club avec 2 pupilles 2 benjamins et 2 minimes

Pupille n°1 ,500pts, Benjamin n°1 320 pts Minime n°1 330 pts

Pupille n°2 400 pts Benjamin n° 2 440 pts Minime n°2 210 pts

(Joker)

L'addition des points est : 500+400+320+440+330.

Exemple 2

Club avec 2 pupilles, 2 benjamins et 1 minime.

Le minime n° 2 qui est non existant est le joker.











Pour les épreuves de vitesse, de route et de cyclo-cross les points marqués correspondront au barème 1, pour l'épreuve méca-jeux au barème 2.

En cas de coureurs ex æquo, les points qui leur seront attribués seront ceux de la place concernée. Il n'y aura pas de partage des points.

En cas d'ex æquo au classement général par équipes, il sera tenu compte de la place obtenu dans le méca-jeux par la meilleure équipe.

5.2 Récompenses :

L'équipe déclarée vainqueur du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes, sera l'équipe qui aura marqué le plus grand nombre de points. Elle se verra attribuer un trophée. Les coureurs des 3 meilleures équipes classées recevront chacun une médaille (or, argent, bronze). Les 3 premiers de chaque catégorie hommes et les 3 premières de chaque catégorie femmes seront appeler pour le protocole.

6) ENGAGEMENTS

Chaque **équipe** devra engager son équipe sur cicleweb.

L'équipe complète et les remplaçants éventuels sont à engager pour le <u>14 mai 2024</u> (délai de rigueur).

De plus Le nom du responsable d'équipe et le nom du jeune arbitre sont à envoyer par mail à <u>contact@nouvelleaquitaine-cyclisme.fr</u> avant le <u>14 mai 2024</u>.











7) DEROULEMENT DES EPREUVES

Samedi

A partir de 11h : Accueil des équipes

12h30 : Réunion des responsables des équipes.

13h30-16h00 : Vitesse puis Sprints en séries.

17h-19h: Cyclo-cross par catégories.

Dimanche

9h00 à 11h30 : Epreuve méca-jeux par équipe.

13h30 – 16h : Epreuve route par catégories.

CÉRÉMONIE

16h30 à17h : Récompenses







FICHE TECHNIQUE

I – ORDRE DE PASSAGE

Pour les épreuves vitesse et régularité l'ordre de passage des catégories sera le suivant : U11, U13, U15. En fonction de contraintes locales cet ordre de passage pourra être modifié.

II - EPREUVE DE VITESSE/SPRINTS (barème 1)

- L'épreuve de vitesse est une épreuve chronométrée. Elle se déroule individuellement sur une distance de 60m pour les U11, U13, U15.

En fonction du nombre d'engagés, un deuxième passage sera prévu. Dans ce cas il sera retenu le meilleur temps. L'information sera communiquée dès la clôture des engagements.

Les temps permettent à réaliser des séries de sprints.

- L'épreuve de sprint se déroule sur une ligne droite de 250 mètres. Chaque concurrent disputera 3 sprints, série, demi-finale et finale.

Les séries de sprints sont composées de 4 à 8 coureurs maximum en fonction de la largeur de la route et du nombre d'engagés. La composition des séries se fait suivant les résultats de la vitesse.

A l'appel de leur dossard, les concurrents se rangent dans le couloir de leur choix.

Le départ se fera tenu par les éducateurs et donné au sifflet. Il n'y aura aucun faux départ. Les teneurs devront conserver les 2 pieds au sol sous peine de disqualification de leur coureur. Le coureur volant le départ, sera quant à lui relégué à la dernière place de sa série.

La prise de sillage est autorisée, néanmoins les concurrents devront conserver leur ligne, à moins d'avoir une franche longueur d'avance et ils ne devront pas faire de manœuvre pour empêcher l'adversaire de passer. Toutes fautes caractéristiques feront l'objet d'un déclassement à la dernière place de leur série par le jury des arbitres.

Les incidents mécaniques, techniques ou la chute ne seront pas prétexte à recommencer. Le coureur devra franchir la ligne pour être classé et poursuivre l'épreuve.











Ordre de passage :

1^{er} tour : se dérouleront par catégories suivant l'ordre mentionné.

½ finales : par catégorie, les meilleures séries partiront en dernier.

Finales : se dérouleront pour l'ensemble des catégories en partant des dernières places pour finir par les meilleures places.

Les compositions des séries seront affichées à l'arrivée.

En fonction d'impératifs locaux, le collège des arbitres pourra éventuellement modifier l'ordre de passage des séries

III - EPREUVE DE CYCLO-CROSS (barème 1)

Tous les coureurs composant l'équipe courront cette épreuve. L'ordre sur la ligne de départ sera effectué en fonction des résultats de la vitesse. Chaque organisateur a la possibilité d'adapter le circuit en fonction du terrain et des catégories. Ils présenteront des tracés techniques avec alternance de zones d'efforts et de zones d'adresse. Des obstacles naturels ou des planches d'une hauteur maximum de 20 cm pourront se trouver sur le parcours (sauf U11).

Les vélos avec guidons de VTT sont autorisés mais partiront en dernière ligne.

Temps de course au plus près de :

U 11:10'

U 13:15'

U 15:20'

Les 6 meilleurs résultats de chaque catégorie garçons (garçons et filles mélangés) seront pris en compte pour le classement général final par équipe.

Toute sortie volontaire ou involontaire du circuit sera sanctionnée par une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course du coureur.

Les passages avec obstacles rapportés ne pourront donner lieu à pénalité.

Les changements de roues et de vélos se feront dans des zones aménagées. Tout dépannage et toute aide en dehors de ces zones seront sanctionnés par une pénalité de 100 points en moins pour l'équipe.







IV - EPREUVE COMBINEE MECANIQUE ET HABILETE (barème 2)

C'est une épreuve individuelle chronométrée courue en relais par équipe.

Une équipe est composée de 6 coureurs participeront à cette épreuve selon la répartition suivante : 2 U11, 2 U13 et 2 U15. La mixité ou pas de l'équipe est libre.

Les concurrents devront accomplir un geste mécanique sur un "mulet", un parcours d'habilité différent en fonction des catégories sur son propre vélo. Une fois le parcours, le geste technique, le coureur devra passer le relais à son coéquipier.

L'équipe vainqueur de l'épreuve sera celle ayant réalisée le meilleur temps. Chaque équipe aura un couloir déterminé.

Chaque clubs peuvent composer plusieurs équipes. Elles doivent être obligatoirement déposées aux arbitres le samedi 18 mai.

DETAIL DE L'EPREUVE : Voir document joint.

PARTICIPATION:

Un club a la possibilité de présenter plusieurs équipes. Seule l'équipe complète réalisant le meilleur temps sera prise en compte.

Les équipes incomplètes devront participer à cette épreuve sans attribution de points.

MATERIEL:

Les coureurs auront libre choix de faire l'épreuve en tennis ou chaussures de vélo.

Compte tenu de l'évolution du matériel, le vélo utilisé devra être celui du coureur dans la mesure du possible ou un vélo fourni par son club.







V - EPREUVE SUR ROUTE (barème 1)

L'appel des concurrents sera réalisé selon leur classement général individuel à l'issue de l'épreuve de cyclo-cross.

L'attribution des points pour le classement final par équipe sera établie sur les 2 meilleurs résultats par catégorie.

CATEGORIES DISTANCES:

U11:8 à 10 km

U13: 12 à 15 km

U15: 22 à 25 km

En cas de bris de matériel et de crevaison, même sur chute, le changement de vélo avec braquet conforme sera autorisé. Il se fera à poste(s) fixe(s). Tout dépannage en dehors de ceux organisés sera sanctionné par une mise hors course.

Les coureurs devront tenir leur ligne en course et à l'arrivée, sous peine d'une pénalité allant jusqu'à la mise hors course.

Les ravitaillements même en boisson, ne seront pas autorisés. U11 et U13 ne peuvent pas partir avec un bidon sur leur bicyclette. Une fois le départ donné aucun coureur ne pourra s'échauffer sur le circuit. Après avoir franchi l'arrivée un coureur ne pourra repasser en sens inverse. En cas d'infraction, l'équipe du coureur incriminé recevra une pénalité de 25 points en moins. Dans la zone de dépannage, seront présents deux personnes par équipe au maximum.

VI - REGLEMENTS TECHNIQUES POUR L'ENSEMBLE DES EPREUVES

1) Le casque, le dossard à épingles ou autocollant, plaque de cadre seront obligatoires pour toutes les épreuves.

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement. Il ne repartira qu'à nouveau coiffé de celui-ci sous peine de mise hors course.

2) VÉLOS

Le contrôle technique des vélos :

a) Tous les types de vélos seront acceptés s'ils sont aux normes UCI. Toute modification à l'équipement standard du vélo devra être présentée au corps arbitral. Tout additif (comme les courroies de cales pied sur cales automatiques) aux équipements standards du vélo sera interdit.











Tous les vélos utilisables devront être vérifiés même ceux des responsables d'équipes.

- b) Les guidons dits « corne de vache » (embouts de guidon) sont interdits
- c) Le développement sera limité à 7,01 m pour les U15 garçons, à 6,40 m pour les U13 et à 5,60 m pour les U11. Il est préconisé d'avoir les développements demandés toutefois si un vélo n'est pas équipé il sera possible de bloquer le dérailleur.
- d) Les coureurs peuvent avoir un seul vélo pour toutes les épreuves <u>ou</u> un vélo de route et un vélo de cyclo-cross.

3) OREILLETTES

L'utilisation d'oreillettes est interdite sous peine de mise hors course.

4) PEDALES

Pour le cyclo-cross, si les coureurs utilisent des pédales automatiques ils devront porter des chaussures cyclistes munies de cales, s'ils utilisent des pédales avec calepieds, même sans courroie, ils porteront des tennis.

5) CONTROLES TECHNIQUES

Le contrôle des bicyclettes pourra être réalisé avant chaque épreuve, les concurrents présenteront alors leur vélo avec le développement à vérifier.

Tout cas de fraude sera sanctionné par la mise hors compétition immédiate de l'équipe.

6) ABANDON

Le concurrent qui abandonnera lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de sa catégorie dans l'épreuve. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès des arbitres.

7) PENALITES

La mise hors course signifie que le concurrent ou l'équipe est exclu du Trophée Régional et qu'il ou qu'elle ne figurera pas au classement final. Le déclassement est une rétrogradation de place dans le classement de l'épreuve en cours. Le coureur pourra disputer les épreuves suivantes et participera au classement final. Pour tous les cas non prévus dans ce règlement du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes, c'est « le règlement général » de la Fédération Française de Cyclisme qui servira de référence et dernier ressort le jury.

8) DISCIPLINE GENERALE DANS LE CADRE DU TROPHÉE REGIONAL

Toute équipe engagée sera soumise au respect des règlements du Trophée Régional et placée sous le contrôle des arbitres. Toute manifestation intempestive











des supporters d'une équipe (parents et dirigeants) à l'encontre des arbitres ou des participants, entraînera la mise hors course de toute l'équipe concernée.

Seul le responsable de l'équipe sera habilité à solliciter le Jury d'appel en cas de contestation.

Le jet d'objet (bidons, papiers, etc ...) sera sanctionné par une pénalité de 10 points pour l'équipe concernée

- 9) COMPOSITION DU JURY D'APPEL
- •Les membres de la Commission Régionale
- Le président du corps arbitral

Toutes les réclamations se feront par écrit papier et seront déposées auprès du Président de jury. Chaque réclamation devra être faîte avant le départ de l'épreuve suivante. Les réclamations seront closes 15 minutes après l'affichage du résultat de la dernière épreuve de la journée. Elles seront ensuite étudiées par le jury d'appel.









BAREMES (1)

1	400	31	70
2	385	32	67
3	370	33	64
4	355	34	61
5	340	35	58
6	325	36	55
7	310	37	52
8	295	38	49
9	280	39	46
10	265	40	43
11	250	41	40
12	241	42	37
13	232	43	34
14	223	44	31
15	214	45	28
16	205	46	25
17	196	47	22
18	187	48	19
19	178	49	16
20	169	50	13
21	160	51	10
22	151	52	9
23	142	53	8
24	133	54	7
25	124	55	6
26	115	56	5
27	106	57	4
28	97	58	3
29	88	59	2
30	79	60	1









BAREMES (2)

1	750	21	270
2	715	22	255
3	680	23	240
4	645	24	225
5	610	25	210
6	585	26	195
7	560	27	180
8	535	28	165
9	510	29	150
10	485	30	135
11	460	31	120
12	435	32	105
13	410	33	90
14	385	34	75
15	360	35	60
16	345	36	45
17	330	37	30
18	315	38	15
19	300	39	15
20	285	40	15





